



Troupeau de moutons

Natura 2000 et les actions possibles

Plusieurs actions existent pour maintenir ou recouvrer ce patrimoine naturel d'intérêt communautaire

Le pâturage comme solution pour maintenir les pelouses...

De nombreux retours d'expériences montrent l'intérêt du pâturage pour gérer les pelouses de manière douce et pérenne dans le temps. Dans bien des cas, ces milieux ont évolué vers des fourrés du fait de l'abandon de cette pratique agricole. Il conviendra donc d'étudier la faisabilité d'implanter du pâturage sur certaines entités.

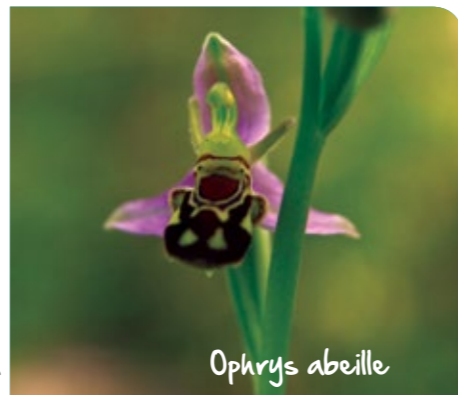
La restauration et l'entretien mécanique ne sont cependant pas à exclure totalement ; ils peuvent constituer des solutions dans des contextes particuliers (petites surfaces, manque d'accessibilité...).

Accompagner les pratiques sylvicoles favorables à la biodiversité

Les actions visant les habitats forestiers d'intérêt communautaire sont de différentes nature :

- des actions de sensibilisation et de conseils auprès des acteurs et des propriétaires forestiers seront menées, notamment par la mise en place d'un guide de bonnes pratiques sylvicoles.
- des actions de gestion concrètes sont également prévues telles que des travaux d'irrégularisation des peuplements forestiers, la création d'îlots de vieillissement ou de bois sénescents.

Ces dernières contribueront également à augmenter les niches écologiques favorables à de nouveaux cortèges d'espèces (coléoptères, chauves-souris, oiseaux forestiers)



Ophrys abeille



Lucane cerf-volant

Les outils pour mettre en œuvre les actions de natura 2000

Les Mesures Agri- Environnementales et Climatiques (MAEC)

Ces mesures sont applicables en contexte agricole (Surface Agricole Utile). Elles permettent de rémunérer un exploitant agricole selon un surcoût ou un manque à gagner inhérent à des pratiques agricoles favorisant le maintien ou la réhabilitation des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire.

Les Contrats Natura 2000

Applicables en contexte non-agricole, cette démarche volontaire s'adresse à un propriétaire ou un ayant droit de terrain inclut dans le site. D'une durée de 5 ans, il définit les actions à mettre en œuvre conformément au document d'objectifs, ainsi que la nature et les modalités de versement des aides.

La Charte Natura 2000

C'est un outil d'adhésion aux objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire fléchés dans le document d'objectifs. La Charte recense les engagements et les recommandations spécifiques à chaque type d'habitat. Elle est valable sur l'ensemble du site. L'adhésion de la Charte Natura 2000 du site n'implique pas le versement d'une contrepartie financière, cependant, elle ouvre des droits à certains avantages fiscaux.



Groupe de travail pour construire les outils Natura 2000

Pour en savoir plus...

CEN Bourgogne - Antenne Icaunaise

9 bis rue de l'hôpital - 89200 Avallon
Tél : 03 45 02 75 84

DREAL Bourgogne

19 bis - 21 Bd Voltaire - BP 27805 - 21078 Dijon Cedex
Tél : 03.45.83.22.22
www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r219.html

Communauté de communes Val du Sauzay

8 rue Nicolas Colbert - 58212 Varzy
Tél : 03 86 29 73 01

DDT Nièvre : Service Eau Forêt Biodiversité

2 rue des pâtis - BP30069 - 58020 Nevers Cedex
Tél : 03 86 71 52 91
www.nievre.gouv.fr/natura-2000-r176.html

Réalisé en septembre 2015 par le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne pour la Communauté de communes Val du Sauzay grâce au soutien financier de l'Union européenne et de l'État

Photos : G. Doucet - CENB, M. Jouve - CENB, F. Jeandenand - CENB, M. Cuvier - CENB



Pelouses calcicoles et falaises des environs de Clamecy

FR 2600970

Le site Natura 2000 « **pelouses calcicoles et falaises des environs de Clamecy** » a la particularité d'être constitué de **14 entités distinctes** dispersées dans le **Haut-Nivernais**. Ces entités sont localisées plus précisément sur des collines (buttes témoins), des coteaux calcaires ou des falaises présentant un intérêt écologique fort. **Pelouses sèches et milieux forestiers** sont les milieux (habitats) naturels pour lesquels le site a été désigné.

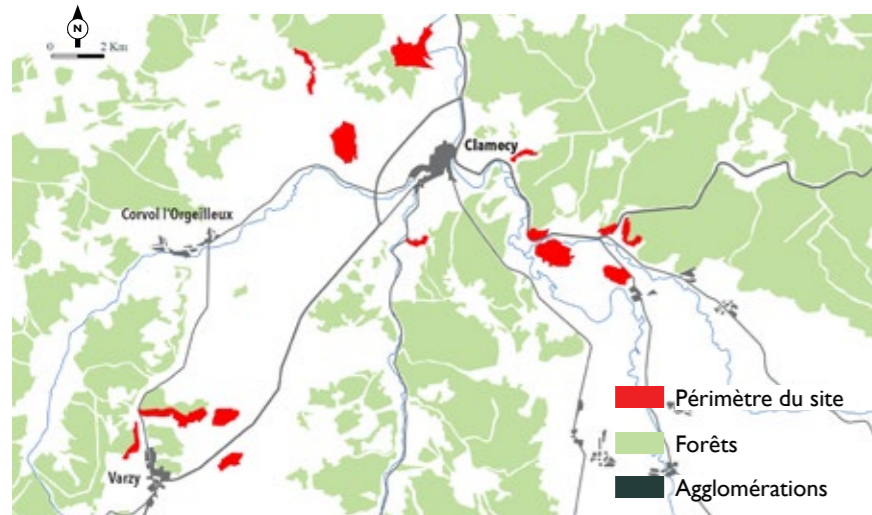


Pelouse calcaire à la carrière de la Mance

Butte témoin du Mont Breuvois
vue de l'entité Bois de la roche

M. Jouve - CENB

Carte d'identité du site Natura 2000 Pelouses calcicoles et falaises des environs de Clamecy



La Directive « Habitats, Faune, Flore » vise la préservation de milieux naturels et d'espèces végétales et animales (hors oiseaux) reconnus d'intérêt européen

Natura 2000 en quelques mots...

Le réseau Natura 2000 est un réseau de sites écologiques remarquables défini à l'échelle européenne. Il émane de l'application de deux directives européennes la directive « Habitats, Faune, Flore » de 1992 et la directive « Oiseaux » de 1979. La France s'est tournée vers une démarche de concertation et de partenariat avec les acteurs locaux pour définir les objectifs de préservation de la biodiversité sur chaque site Natura 2000, ainsi que les actions pour atteindre ces derniers.

Présentation

- Un site désigné au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore »
- 14 entités
- 9 communes
- 3 communautés de communes
- Une surface totale de 533 ha
- Deux grands types d'habitat d'intérêt communautaire : les pelouses calcaires et les hêtraies-chênaies
- 5 espèces de chauves-souris et un coléoptère d'intérêt communautaire

Chlore perfolié et Hippocrévide à toupet sur pelouses marnenses



M. Cuvier - CENB

Pourquoi un site Natura 2000 ? Les habitats et espèces d'intérêt européen

Des pelouses fortement menacées

Un élément commun à presque chaque entité du site est la présence de pelouses calcaires. Qu'elles soient à tendance acide, très sèches, ou se développant sur des sols plus profonds, elles constituent un intérêt majeur pour le site Natura 2000 car elles sont toutes d'intérêt européen. Ces milieux ouverts installés sur les buttes témoins et les coteaux bien exposés recèlent une faune et une flore spécifiques, particulièrement riches. De nombreuses espèces patrimoniales composent ces habitats. Les orchidées en sont certainement les meilleures ambassadrices. Pour ne citer qu'elles, la **Céphalanthère rouge** et la **Limodore à feuilles avortées** sont bien présentes sur plusieurs entités. Néanmoins, les surfaces de pelouses sont restreintes sur l'ensemble du site et elles sont globalement en mauvais état. L'embroussaillage, fruit de la déprise agricole et du non entretien de ces milieux ouverts, tend à homogénéiser ces milieux, à banaliser la flore et à terme le risque de disparition reste prégnant sur certaines entités.

Pelouse embroussaillée par de jeunes ligneux colonisateurs



M. Jouve - CENB

Mont-Charlay

M. Jouve - CENB

Céphalanthère rouge



M. Jouve - CENB

Limodore à feuilles avortées



M. Jouve - CENB

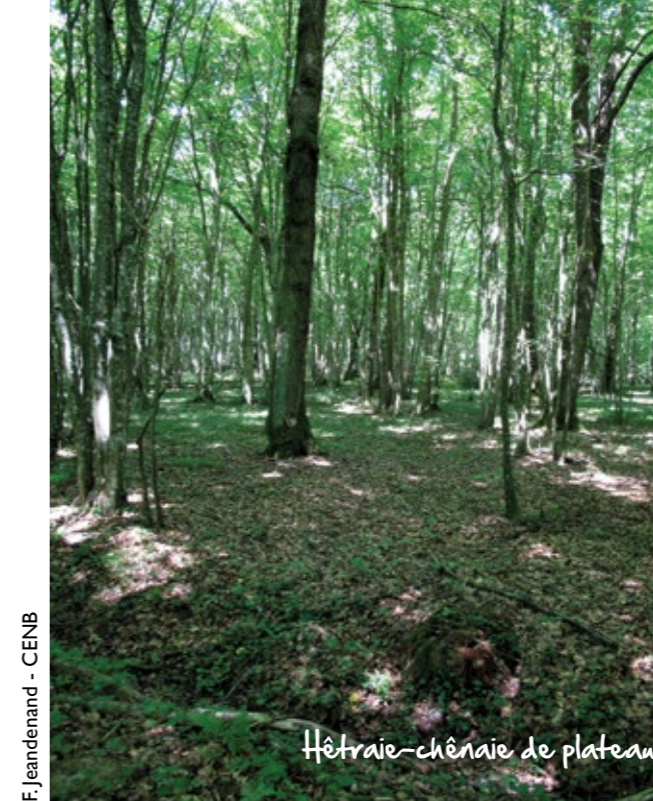
Pelouse en bon état de conservation



M. Jouve - CENB

F. Jeandenand - CENB

Hêtraie-chênaie de plateau



Les forêts de plateaux

Les hêtraies-chênaies, forêts dominées par le Hêtre et le Chêne sessile sont également des habitats d'intérêt européen. Ils sont bien répandus sur les plateaux des buttes témoins et sur certains versants nord. Contrairement aux pelouses calcaires, ils représentent de grandes surfaces (130 ha sur l'ensemble du site Natura 2000) et sont en bon état de conservation. Deux types de hêtraies-chênaies se rencontrent sur le site : le premier, largement dominant, se développe sur sol calcaire à neutre, le second, présent uniquement sur le Mont Martin, croit sur des sols plus acides.

Les Chauves-souris, maîtresses de la nuit

Cinq espèces de Chauves-souris d'intérêt communautaire fréquentent le site (le Grand murin, le Grand rhinolophe, le Petit rhinolophe, le Murin à oreilles échancrées, la Barbastelle d'Europe) mais à l'heure actuelle les connaissances sur leurs localisations précises et l'utilisation des différentes composantes du site restent trop partielles. Ces mammifères insectivores feront l'objet d'études ciblées. D'autre part, ils bénéficieront des actions de conservation à destination des habitats communautaires : la restauration des pelouses en tant que territoires de chasses, l'amélioration des structures des hêtraies-chênaies en tant que sites de mise bas ou territoires d'alimentation.

Petits rhinolophes



L. Jouve